



Eloignement familial pour un fils violent de 23ans

Par **salome2**, le **05/05/2010** à **12:43**

Bonjour,rrnrnCela fait plus de 10 ans que mon frère attaque verbalement et physiquement ma mère et ma grand mère, et maintenant qu'il a 23 ans peut-on demander qu'il n'ai plus le droit de vivre sous le toit familial? rnrnIl ne partira jamais de sa propre volonté et s'il n'y a pas d'interdiction d'approcher au km de la maison nous avons peur qu'il veuille se venger.rnrnMa question est très importante car à cause de lui ma mère a vieillis deux fois plus vite, elle est dépressive et a des tendance suicidaire. rnrnMa grand mère a perdue des capacité visuelles et a peur de rester seule la nuit quand il y a mon frère... alors vraiment je m'inquiète. rnrnDe plus a 23 ans il n'a jamais voulu aider ma mère financièrement.rnrnMerci d'avance pour votre réponse, cordialement..